



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 13 décembre 2011 (14.12)
(OR. en)**

18398/11

LIMITE

FISC 167

NOTE POINT "I/A"

du: Secrétariat général

au: Coreper / Conseil

Objet: Code de conduite (fiscalité des entreprises)
- Rapport du groupe "Code de conduite" au Conseil
- Projet de conclusions du Conseil

1. Lors de la réunion du groupe "Code de conduite (fiscalité des entreprises)" du 16 novembre 2011, les délégations ont approuvé le rapport du groupe au Conseil tel qu'il figure dans le doc. 17081/1/11 REV 1 FISC 144, ainsi que le programme de travail 2011 annexé à ce rapport.
2. Par la suite, la présidence du groupe a présenté un projet de conclusions du Conseil (doc. 17090/11 FISC 147), qui a été examiné par le Comité des représentants permanents le 23 novembre 2011.
3. À la suite de nouvelles consultations, la présidence a présenté la version révisée du projet de conclusions du Conseil ci-dessous:

"En ce qui concerne le Code de conduite (fiscalité des entreprises), le Conseil:

- se félicite des progrès accomplis par le groupe "Code de conduite (fiscalité des entreprises)" au cours de la présidence polonaise, tels qu'ils sont présentés dans le rapport de ce groupe (doc. 17081/1/11 REV 1 FISC 144);
- demande au groupe de continuer à assurer le suivi de la question du gel et de l'application des mesures de démantèlement;
- approuve le programme de travail 2011 du groupe tel qu'il figure à l'annexe du doc. 17081/1/11 REV 1 FISC 144 et demande au groupe de commencer les travaux relatifs à ce programme au cours de la présidence danoise;
- encourage la Commission à poursuivre le dialogue avec les pays tiers en vue d'appliquer les principes et tous les critères du code énoncés dans le rapport et à informer périodiquement le groupe de l'avancement de ces discussions;
- invite le groupe à rendre compte de ses travaux au Conseil avant la fin de la présidence danoise."

4. Le Comité des représentants permanents est invité à transmettre au Conseil le rapport (doc. 17081/1/11 REV 1 FISC 144) et le programme de travail 2011 (annexe du rapport) ainsi que le projet de conclusions ci-dessus et à suggérer que le Conseil adopte ce projet de conclusions en point "A" de son ordre du jour.
